



Extrait du registre des délibérations

Le Président soussigné, certifie que le présent acte  
reçu par le représentant de l'État le 26.3.25  
et publié le : 26.3.25 est exécutoire.

Séance du mercredi 5 mars 2025

Délibération n° 01\_2025\_028

### Avis sur un projet photovoltaïque sur la commune de Drevant (Les Combes)

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi cinq mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

| <u>COMMUNES</u>         | <u>TITULAIRES</u>   | <u>REPLAÇANTS</u>   |
|-------------------------|---|---|
| ARPHEUILLES             | Monsieur Pascal AUGENDRE  |   |
| BESSAIS-LE-FROMENTAL    | Monsieur Serge AUDONNET   |   |
| BOUZAIS                 | Monsieur Olivier PARILLAUD  |   |
| BRUÈRE-ALLICHAMPS       | Monsieur Roger DAGHER   |   |
| CHARENTON-DU-CHER       | Monsieur Pascal AUPY<br>Madame Colette PY   |   |
| COLOMBIERS              | Monsieur Daniel BÔNE  |   |
| COUST                   | Monsieur Pascal COLLIN  |   |
| DREVANT                 | Monsieur Patrick BIGOT  |   |
| FARGES-ALLICHAMPS       | Madame Édith MICHELIC   |   |
| LA CELLE                | Monsieur Philippe AUZON   |   |
| LA GROUTTE              | Monsieur Philippe PERRICHON   |   |
| MARÇAIS                 | Madame Michelle RIVET   |   |
| MEILLANT                | Madame Marie-Claude JULIEN  |   |
| NOZIÈRES                | Monsieur Franck DAUMIN  | Pouvoir à Yann CADIER   |
| ORCENAIS                | Monsieur Yann CADIER  |   |
| ORVAL                   | Madame Clarisse DULUC<br>Monsieur Alain ANDRIAU<br>Madame Françoise GONNET  | Pouvoir à Philippe MARME  |
| SAINT-AMAND-MONTROND    | Monsieur Emmanuel RIOTTE<br>Madame Jacqueline CHAMPION<br>Monsieur Francis BLONDIEAU<br>Madame Florence COMBES<br>Monsieur Geoffroy CANTAT<br>Madame Isabelle CHAPUT<br>Monsieur Raphaël FOSSET<br>Madame Sophie CUINIÈRES<br>Monsieur Lionel DELHOMME<br>Madame Malika LACH-HAB<br>Monsieur Didier DEVASSINE<br>Madame Noura ANGLADE<br>Monsieur Philippe MARME<br>Madame Sandrine KOSTADINOV<br>Madame Marie BLASQUEZ<br>Monsieur Yves PURET<br>Madame Sylvie OLIVIER | Pouvoir à Florence COMBES<br><br>Pouvoir à Emmanuel RIOTTE<br>Pouvoir à Lionel DELHOMME<br>Pouvoir à Sophie CUINIÈRES<br><br>Pouvoir à Sandrine KOSTADINOV<br><br>Pouvoir à Francis BLONDIEAU |
| SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX | Monsieur Gérard MARTEAU   | Remplacé par Bernadette MERIEL  |
| VERNAIS                 | Monsieur Charles ADOLPH   |   |

Membres en exercice : 38  
Membres présents : 30  
Membres votants : 38

Secrétaire de séance : Francis BLONDIEAU

Date de la convocation : 18 février 2025  
Date de l'affichage : 18 février 2025

# Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 5 mars 2025

**Délibération n° 01\_2025\_028**

## **Avis sur un projet photovoltaïque sur la commune de Drevant (Les Combes)**

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente le dossier.

Vu le dépôt d'un permis de construire, le 10 janvier 2025, auprès de la Préfecture du Cher par la société SOLATERRA relatif au projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, au lieu-dit Les Combes, sur la commune de Drevant ;

Vu les articles R.122-1 à R.122-27 du Code de l'environnement ;


Conformément aux dispositions des articles L.122-1 et R.122-7 du Code de l'environnement, le Conseil communautaire est sollicité pour donner son avis dans le cadre de l'instruction du PC n°018 086 25 00002 ;

Considérant que cette demande fait l'objet d'une étude d'impact et est ainsi soumise au titre de l'évaluation environnementale (étude d'impact ci-jointe) à une enquête publique conformément aux articles R.122-1 à R.122-27 du Code de l'environnement.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**- Décide de suivre l'avis favorable de la commune de Drevant sur le projet agrivoltaïque au lieu-dit Les Combes, sous réserve du bon respect des prescriptions.**

Le Président,



Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance



Francis BLONDIEAU

# Dossier de demande de permis de construire

Projet de construction d'une centrale photovoltaïque  
Commune de Drevant

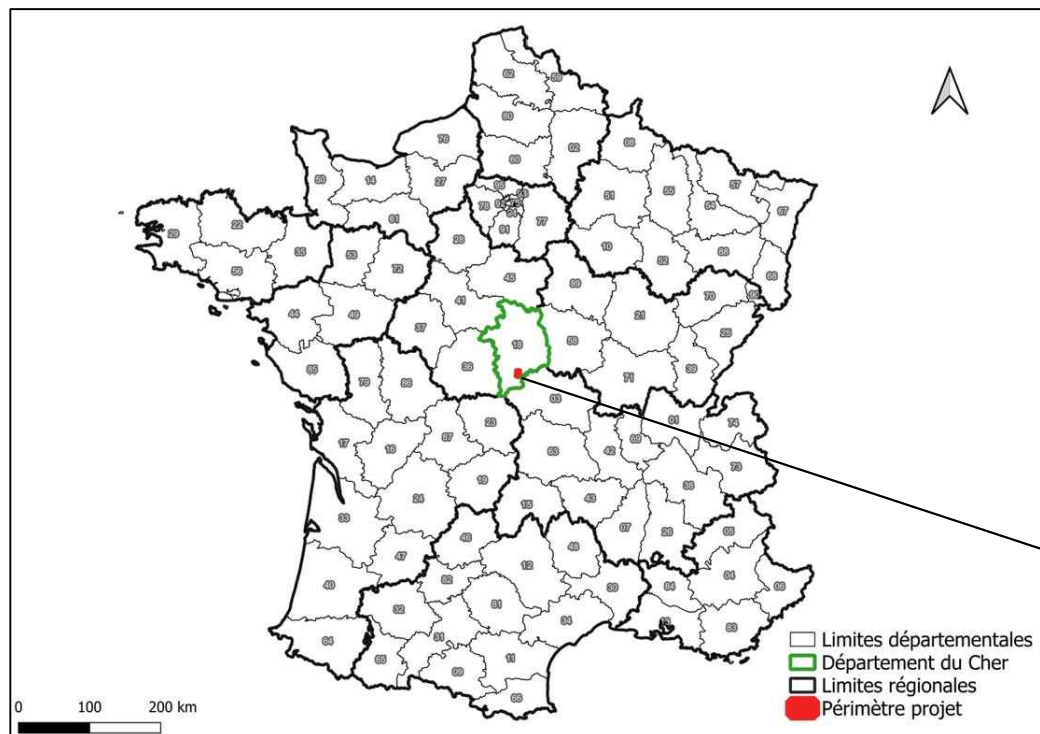
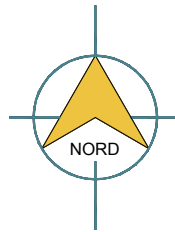
Région Centre Val-de-Loire  
Département du Cher (18)  
Commune de Drevant  
(18200)



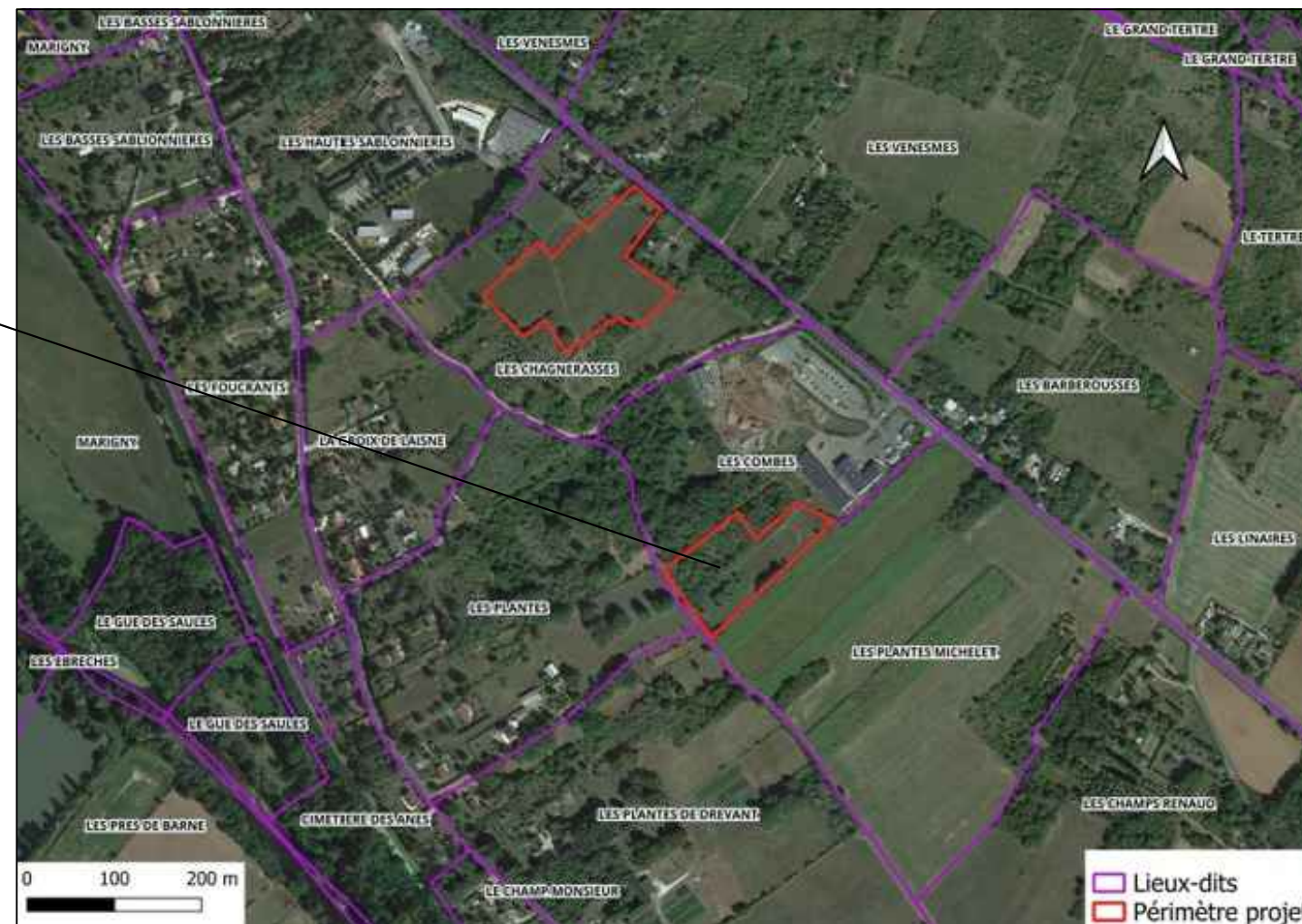
Décembre 2024

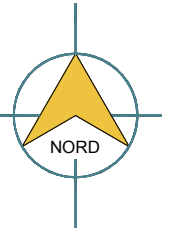
## Pièces constitutives du dossier de demande de permis de construire

| Intitulé des pièces dans le formulaire Cerfa  | Ordre de présentation du dossier  |
|---|---|
|   | Cerfa 13409-14  |
|   | Extrait K-BIS du demandeur (CORFU/TERRE ET LAC)   |
| <b>PC1</b> - Plan de situation  | PC 1 Plan de situation<br>PC 1 Plan cadastral du foncier concerné par le projet   |
| <b>PC2</b> - Plan de masse des constructions  | PC 2 Plan de masse - Etat existant<br>PC 2 Plan de masse - Etat projeté - Zone Nord<br>PC 2 Plan de masse - Etat projeté - Zone Sud<br>PC 2 Extrait de plan de masse sur PDL-PTR, citerne et conteneur de stockage - Zone Nord<br>PC 2 Extrait de plan de masse sur PTR et citerne - Zone Sud   |
| <b>PC3</b> - Plans de coupe du terrain et de la construction  | PC 3 Coupes AA'<br>PC 3 Coupes BB'<br>PC 3 Coupes CC'<br>PC 3 Coupes DD'<br>PC 3 Coupe tables   |
| <b>PC4</b> - Notice décrivant de terrain et présentant le projet  | PC 4 Notice décrivant de terrain et présentant le projet  |
| <b>PC5</b> - Plan des façades et des toitures   | PC 5 Plan de modèle des structures photovoltaïques vue de face et vue de derrière<br>PC 5 Plan de modèle des structures photovoltaïques vue de dessus<br>PC 5 Plan de modèle des postes PTR+PDL<br>PC 5 Plan de modèle des postes PTR<br>PC 5 Conteneur de stockage<br>PC 5 Clôture et portail extérieur<br>PC 5 Plan des façades citerne 60 m3 |
| <b>PC6</b> - Documents graphiques permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement | PC 6 Insertion vue 1<br>PC 6 Insertion vue 2  |
| <b>PC7</b> - Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche                                 | PC 7 Vue depuis les abords du site  |
| <b>PC8</b> - Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain                                    | PC 8 Situation dans le paysage lointain   |
| <b>PC11</b> - Étude d'impact  | Etude d'impacts sur l'environnement et la santé humaine ( <i>dossier joint à la demande de PC</i> )   |



Localisation de la centrale photovoltaïque DREVANT SUD





- Légende:**
- 152 Numéro parcellaire
  - Parcelles concernées par le projet
  - Emprise clôturée du projet

MAÎTRE D'OUVRAGE:



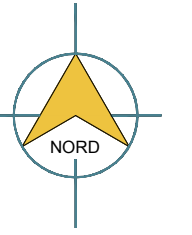
10, cours de Verdun Rambeau  
69002 LYON  
Tél. : 04 37 57 87 98  
Siret : 838 577 708 00038  
TVA intra. : FR 15 838 777 08

PROJET: **Projet de parc photovoltaïque de Drevant Sud**  
Lieu-dit Les Chagnerasses et Les Combès  
18200 DREVAANT

TITRE: **PC 1 Plan cadastral du foncier concerné par le projet**

ARCHITECTE: **NOWATSKI - ARCHITECTE DPLG**  
59a Chemin de Quarante  
34100 CALAIS-LES-BAIGES  
06.26.01.07.05  
Siret: 40075327300020

|          |         |         |            |
|----------|---------|---------|------------|
| ECHELLE: | INDICE: | FORMAT: | DATE:      |
| 1/2000°  | A       | A3      | 19/12/2024 |



- Légende:**
- Courbes de niveau
  - Parcelles cadastrales
  - Parcelles concernées par le projet
  - Emprise cloturée du projet
  - Chemin existant

MAÎTRE D'OUVRAGE:



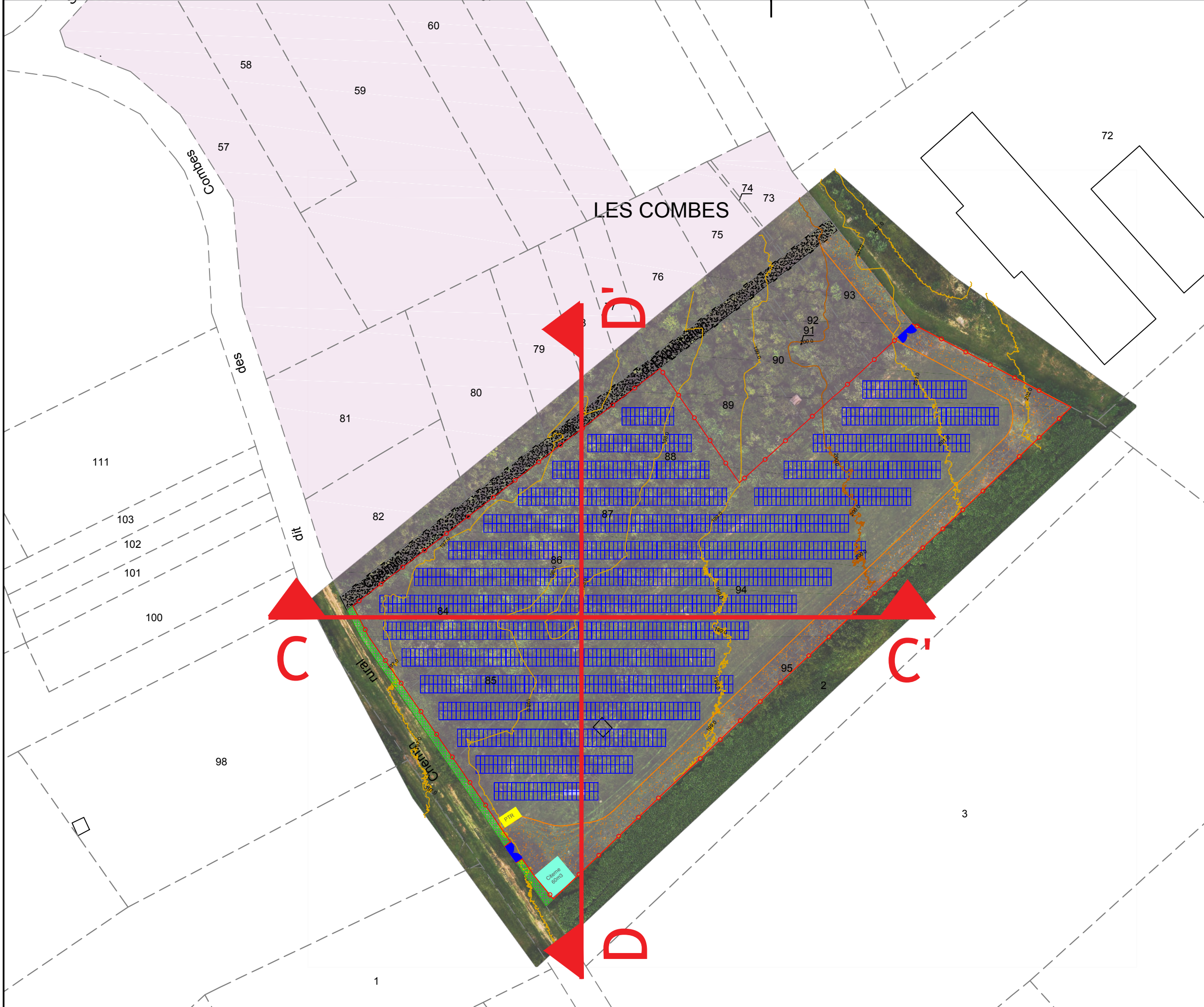
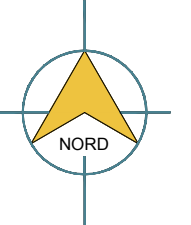
10, cours de Verdun Rambeau  
69002 LYON  
Tél. : 04 37 57 87 98  
Siret : 838 577 708 00038  
TVA intra. : FR 15 838 777 08

PROJET: **Projet de parc photovoltaïque de Drevant Sud**  
Lieu-dit Les Chagnerasses et Les Combes  
18200 DREVAUT

TITRE: **PC 2 Plan de masse Etat existant**

ARCHITECTE: **OWATZKI ARCHITECTE DPLG**  
594 Chemin de Quarante  
34370 ARCHIAN  
06 26 91 07 31  
Siret 40075227380870

|          |         |         |            |
|----------|---------|---------|------------|
| ECHELLE: | INDICE: | FORMAT: | DATE:      |
| 1/3000°  | A       | A3      | 19/12/2024 |



**Légende:**


-  Courbes de niveau
-  Parcelles cadastrales
-  Parcelles concernées par le projet
-  Clôture
-  Portail
-  Piste d'exploitation largeur 5m
-  Structures photovoltaïques
-  Poste de transformation
-  Citerne 60 m3
-  Haie à planter
-  Chemin existant

MAÎTRE D'OUVRAGE:  
 **Corfu**  
terre et lac

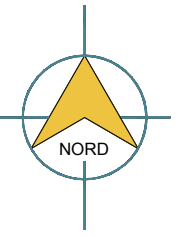
10, cours de Verdun Rambeau  
69002 LYON  
Tél. : 04 37 57 87 98  
Siret : 838 577 708 00038  
TVA intra. : FR 15 838 777 08

PROJET: **Projet de parc photovoltaïque de Drevant Sud**  
Lieu-dit Les Chagnerasses et Les Combes  
18200 DREVANT

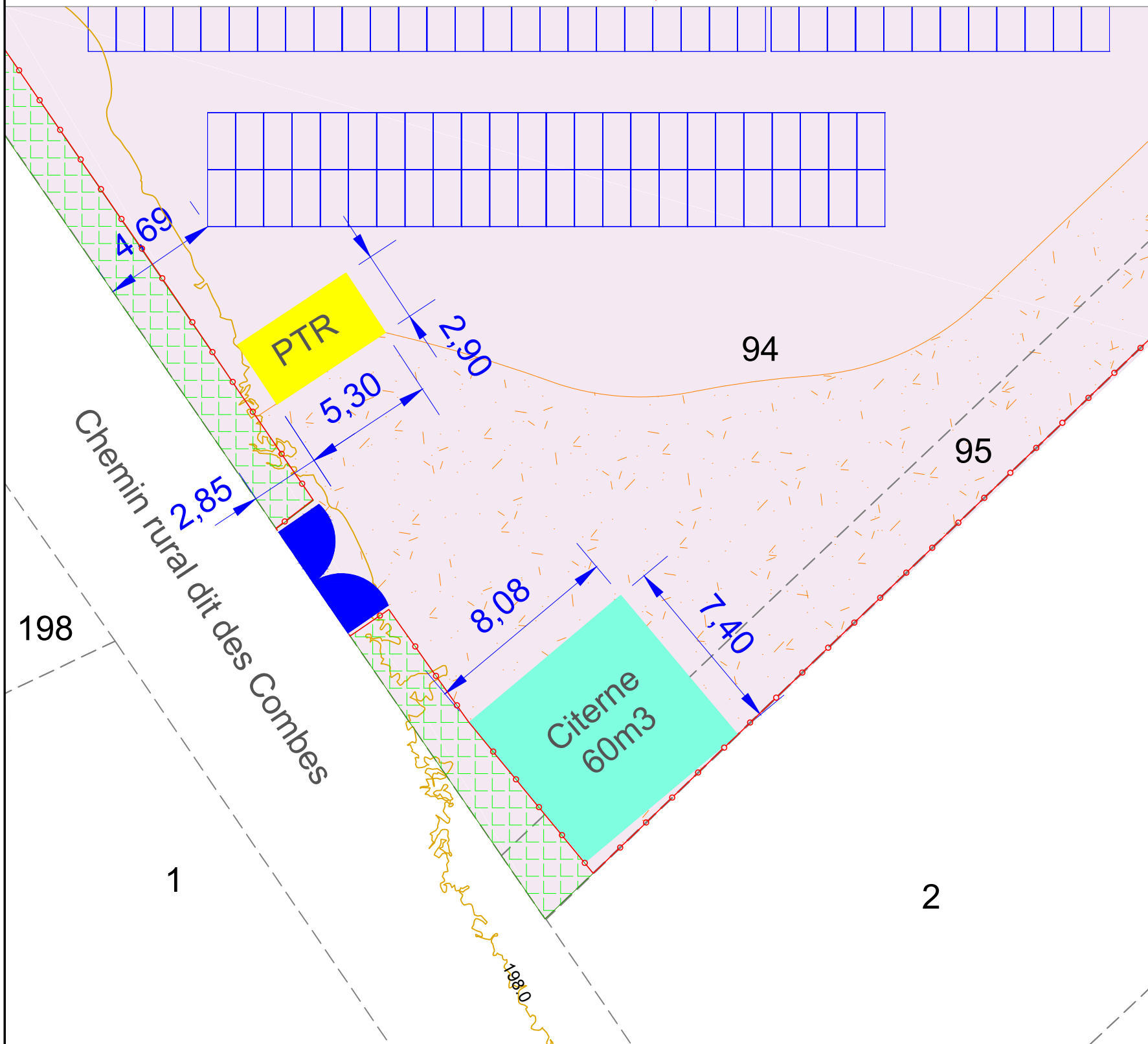
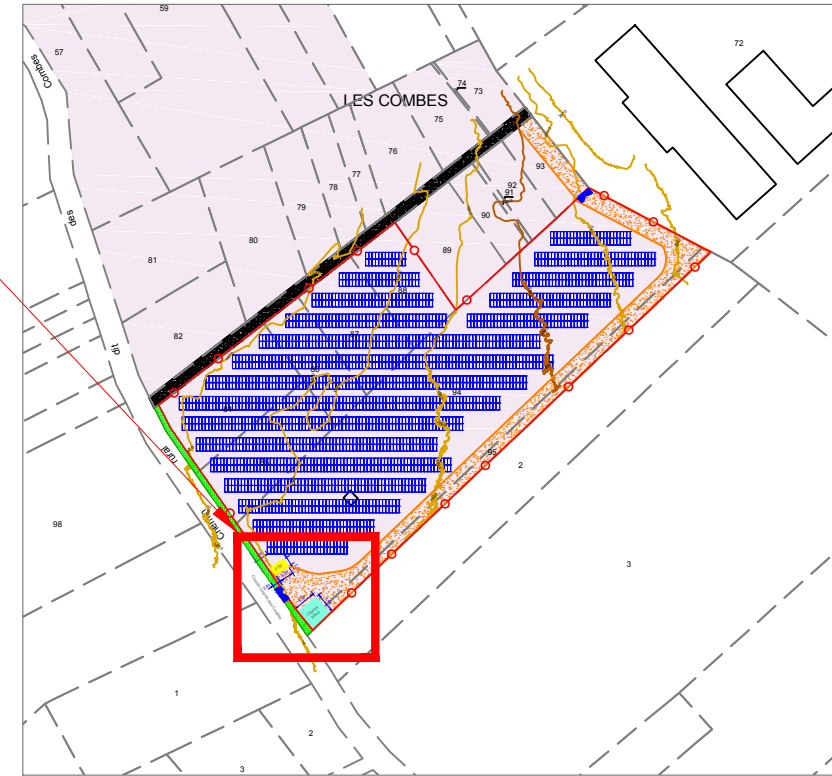
TITRE: **PC 2 Plan de masse  
Etat projeté - Zone sud**

ARCHITECTE:  **NOWATSKI - ARCHITECTE DPLG**  
343, rue de la République  
06 26 01 07 09  
Siret 40073327300020

|          |         |         |            |
|----------|---------|---------|------------|
| ECHELLE: | INDICE: | FORMAT: | DATE:      |
| 1/1000   | A       | A3      | 19/12/2024 |

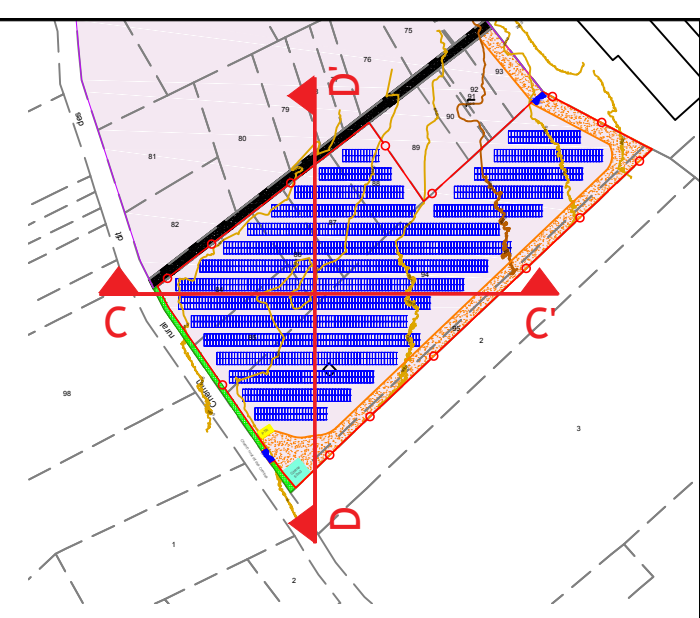


Extrait de plan  
sur PTR  
et citerne

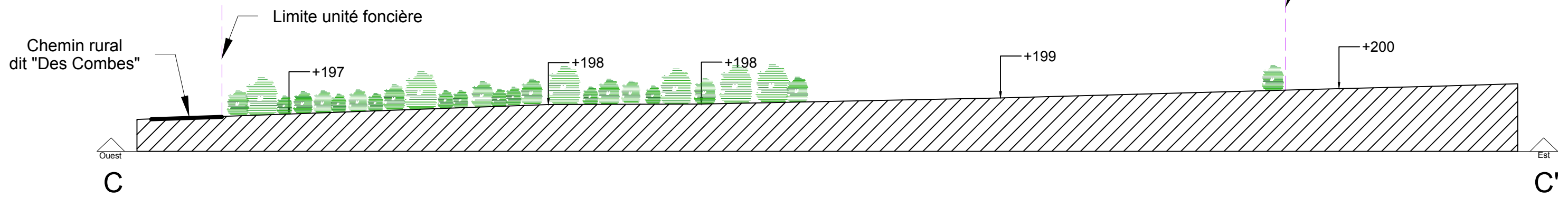


Légende:

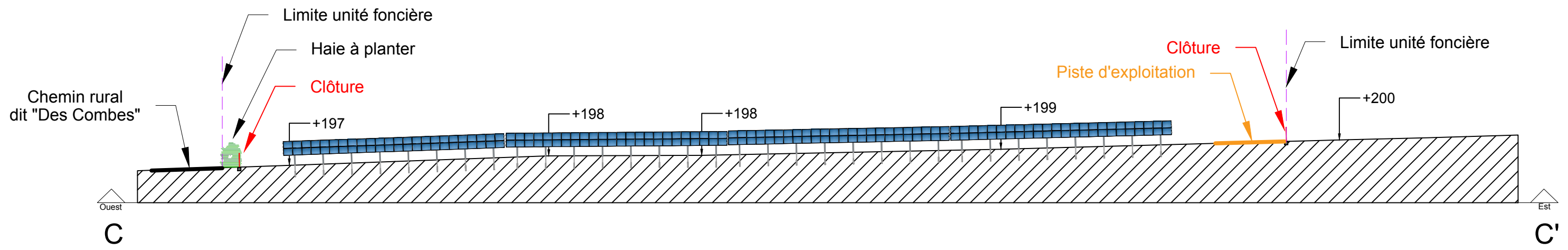
- 42 Parcelles cadastrales
- Parcelles concernées par le projet
- Portail
- Clôture
- Haie à planter
- Piste d'exploitation largeur 5m
- Structures photovoltaïques
- PTR
- Citerne 60 m3
- Chemin existant




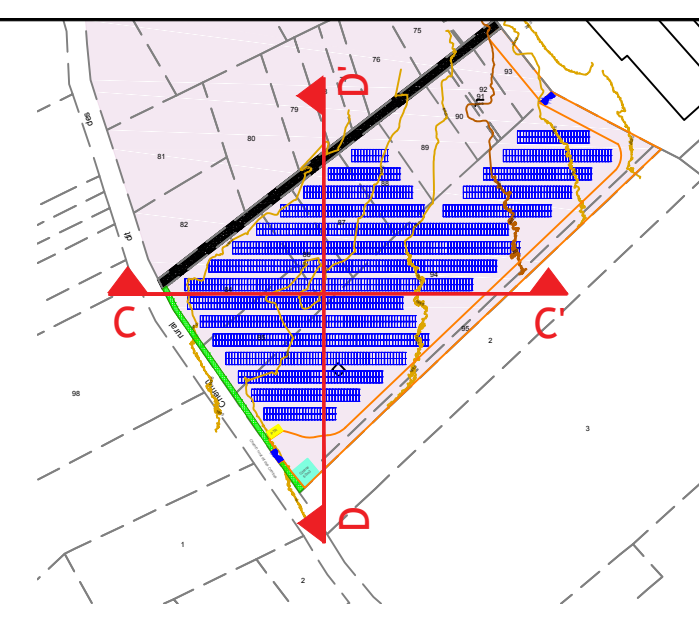
### COUPE CC' EXISTANTE



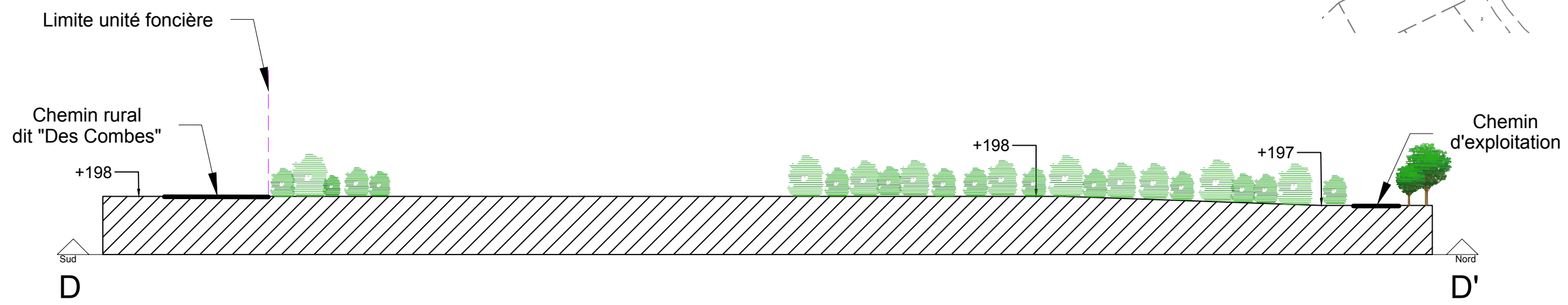
### COUPE CC' PROJET



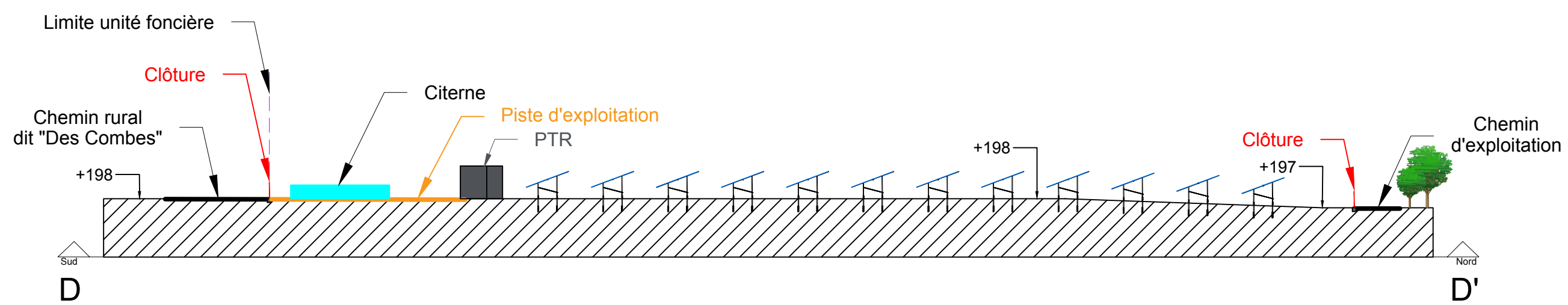
|   |   |  |                                     |   |                               |                         |                          |                                |
|---|---|--|-------------------------------------|---|-------------------------------|-------------------------|--------------------------|--------------------------------|
| <p>MAÎTRE D'OUVRAGE:</p>  | <p>10, cours de Verdun Rambeau<br/>69002 LYON<br/>Tél. : 04 37 57 87 98<br/>Siret : 838 577 708 00038<br/>TVA intra. : FR 15 838 777 08</p> | <p>PROJET: <b>Projet de parc photovoltaïque de Drevant Sud</b><br/>Lieu-dit Les Chagnerasses et Les Combes<br/>18200 DREVANT</p> | <p>TITRE: <b>PC 3 Coupe CC'</b></p> | <p>ARCHITECTE:<br/>G. NOWATZKI - ARCHITECTE DPLG<br/>594 Chemin de Quarante<br/>34370 MONTAUBAN<br/>06.26.01.00.05<br/>Siret 40075327300820</p> | <p>ECHELLE: <b>1/500°</b></p> | <p>INDICE: <b>A</b></p> | <p>FORMAT: <b>A3</b></p> | <p>DATE: <b>19/12/2024</b></p> |
|---|---|--|-------------------------------------|---|-------------------------------|-------------------------|--------------------------|--------------------------------|



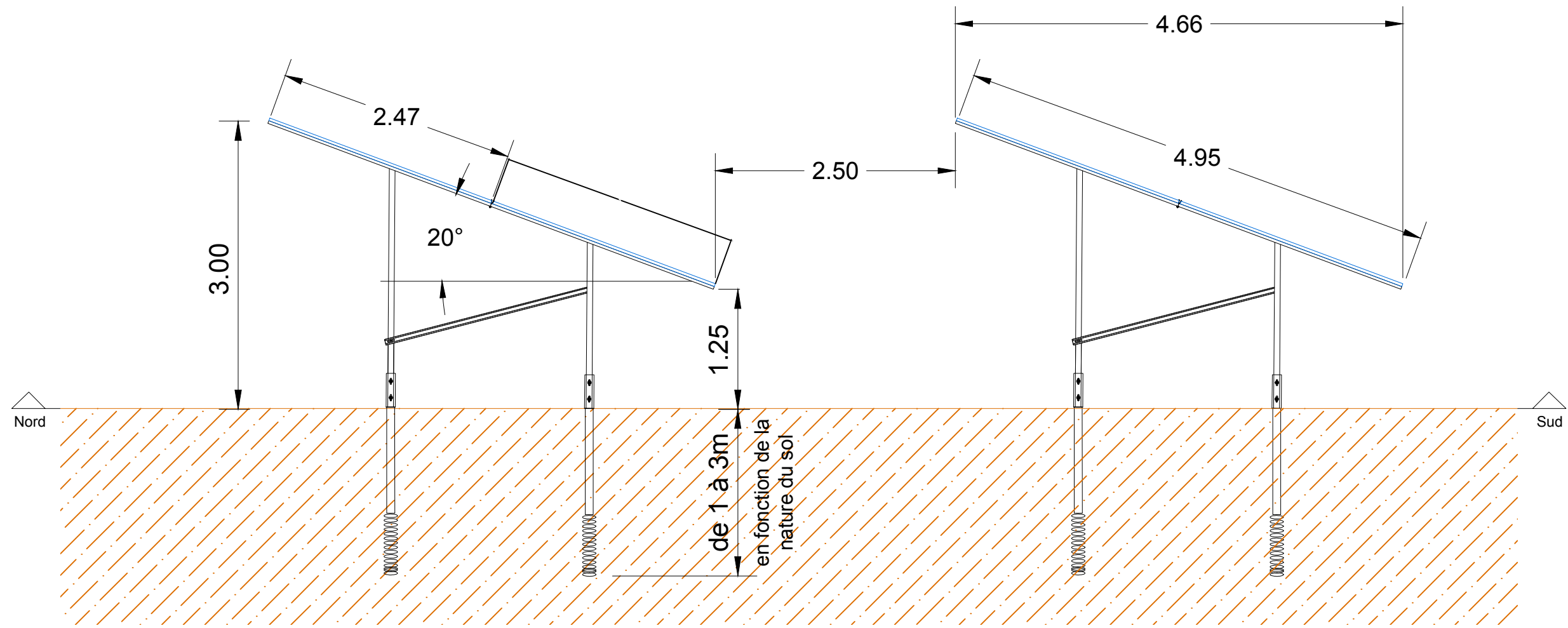
## COUPE DD' EXISTANTE



## COUPE DD' PROJET



|                          |   |  |                                     |  |                               |                         |                          |                                |
|--------------------------|---|--|-------------------------------------|--|-------------------------------|-------------------------|--------------------------|--------------------------------|
| <p>MAÎTRE D'OUVRAGE:</p> | <p>10, cours de Verdun Rambeau<br/>69002 LYON<br/>Tél. : 04 37 57 87 98<br/>Siret : 838 577 708 00038<br/>TVA intra. : FR 15 838 777 08</p> | <p>PROJET: <b>Projet de parc photovoltaïque de Drevant Sud</b><br/>Lieu-dit Les Chagnerasses et Les Combes<br/>18200 DREVANT</p> | <p>TITRE: <b>PC 3 Coupe DD'</b></p> | <p>ARCHITECTE: <b>G. NOWATZKI ARCHITECTE DPLG</b><br/>584 Chemin de Quarante<br/>34370 MONTAUDOU<br/>06.26.01.47.05<br/>Siret 40075323300070</p> | <p>ECHELLE: <b>1/500°</b></p> | <p>INDICE: <b>A</b></p> | <p>FORMAT: <b>A3</b></p> | <p>DATE: <b>19/12/2024</b></p> |
|--------------------------|---|--|-------------------------------------|--|-------------------------------|-------------------------|--------------------------|--------------------------------|



**DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE  
DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL  
SUR LA COMMUNE DE DREVANT (18)**

**PC 4**

**NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN  
ET PRESENTANT LE PROJET**

**20 décembre 2024**

## PORTEUR DU PROJET

Le projet photovoltaïque des Hautes Sablonnières est développé par la société CORFU SOLAIRE. La société SOLATERRA intervient également en tant que porteur local du projet pour le compte de CORFU SOLAIRE.

Toutes les autorisations administratives sont ainsi demandées par la société CORFU SOLAIRE qui sera le maître d'ouvrage de la centrale solaire.

CORFU SOLAIRE assure les missions suivantes :

- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ;
- Maîtrise d'œuvre ;
- Exploitation et maintenance.

Dans le cadre de la demande de permis de construire du projet photovoltaïque des Hautes Sablonnières sur la commune de Drevant, la présente notice constitue la PC 4 et comprend deux parties, selon l'article R431-8 du code de l'urbanisme :

- La situation du terrain et de ses abords ;
- La présentation du projet.

## NOTICE DESCRIPTIVE – PC 4

### 1. L'ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

#### a. Localisation

Le projet de parc photovoltaïque prend place sur la commune de Drevant (18200), dans la région Centre-Val de Loire et le département du Cher. Drevant fait partie de l'intercommunalité Cœur de France.

Plus précisément, le site prend place à proximité des lieux-dits « Les Hautes Sablonnières » et « Les Combes » au nord-ouest du bourg de Drevant, sur onze parcelles pour une superficie totale de 32 652 m<sup>2</sup>. Le site est divisé en deux zones distinctes donc deux unités foncières différentes. Cette notice décrit la zone d'étude au sud.

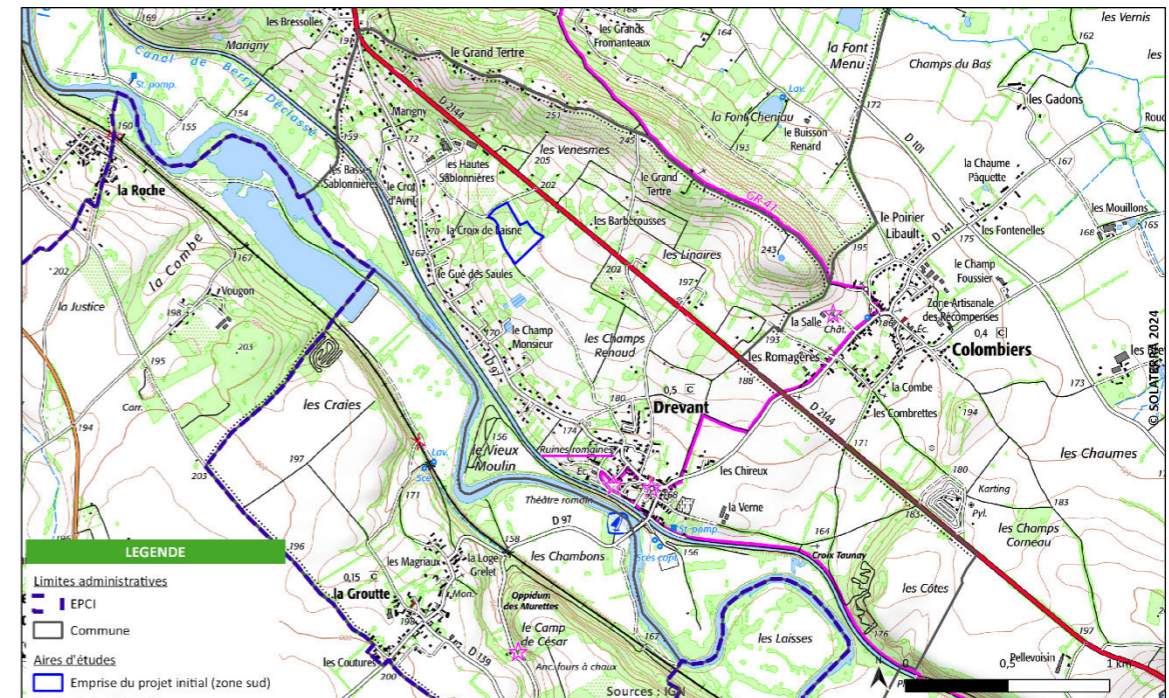


Figure 1 - Localisation du site d'étude (zone sud) à l'échelle de la commune de Drevant

#### b. Historique du site

Cette zone correspond à un ancien parcellaire agricole abandonné (vignes, vergers, prairie) qui se sont enrichis au fil des années.

Après concertation avec la commune de Drevant, cette zone a été placée en zone Nph du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) permettant de la valoriser en parc photovoltaïque au sol.

#### c. Eléments paysagers au sein du site

Le site d'étude se compose des éléments paysagers suivants : des haies, des zones arbustives (fourrés) et des zones boisées.





Figure 3 - Eléments paysagers au sein du site d'étude

#### d. Eléments paysagers aux abords du site

Aux abords du site, les éléments paysagers se composent principalement de la déchetterie à l'est et la zone d'activité au nord. On trouve également, des habitations le long de la route départementale et une ligne électrique aérienne HTA en limite ouest du site d'étude.



Figure 4 – Eléments paysagers aux abords du site d'étude

## 2. PRESENTATION DU PROJET

### a. Compatibilité avec les documents d'urbanisme

La commune de Drevant dispose d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Le site d'étude se situe en zone naturelle Nph du document d'urbanisme correspondant à un secteur pouvant accueillir des installations professionnelles de production d'électricité par procédé photovoltaïque au sol à condition qu'elles ne soient pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole du terrain sur lequel elles sont implantées.

Les parcelles du site d'étude n'ont pas fait l'objet d'une exploitation agricole depuis au moins 10 ans (aucune déclaration PAC depuis au moins 2010).

L'implantation de la centrale solaire a été pensée pour permettre l'exercice d'une activité agricole du terrain de type élevage ovin : les inter-rangées de 2,5m permettent la libre circulation des animaux et le bas de table de 1,25 m permettra d'éviter que les animaux se blessent (préconisation d'une hauteur minimale de 1,2m par la Fédération Nationale Ovine (FNO)). De plus, le site sera totalement clôturé par un grillage souple à mailles soudées avec des poteaux en bois d'une hauteur de 2m.

Le projet est compatible avec les règles d'urbanisme en vigueur.

### b. L'aménagement du terrain

L'enlèvement d'une partie de la zone arbustive (jeunes feuillus) sera nécessaire pour le respect des préconisations du SDIS : les végétaux seront broyés et évacués.

La création d'une piste le long de la clôture au sud et à l'est sera nécessaire ainsi qu'un renforcement du chemin existant au nord pour pouvoir accéder au parc solaire.

Pour le reste du site, la végétation est de type prairial et sera entretenue.

### c. Le projet d'implantation et ses aménagements techniques

La centrale photovoltaïque au sol aura une surface de 1,29 hectares et sera composée de rangées de modules photovoltaïques. Les panneaux photovoltaïques seront sur structure fixe orientée Sud avec une inclinaison de 20°. En moyenne, le bas des tables de panneaux sera à 1,25m et le haut des tables à 3,00 m. Des espaces de plusieurs millimètres entre chaque panneau permettront à l'eau de pluie de s'écouler au sein d'une même table

Les structures métalliques seront ancrées directement dans le sol. Les pieux seront implantés à une profondeur de 1 à 3 m en fonction de l'étude géotechnique. Les tables sont disposées parallèlement les unes aux autres, suivant un axe nord-sud et sont suffisamment espacées pour limiter les ombrages portés (2,5m).

Un poste de transformation (surface unitaire de 15,37 m<sup>2</sup> et hauteur de 3,6 mètres environ) sera implanté sur le site.

Le parc comportera 1 citerne souple de 60 m<sup>3</sup> réservée au SDIS en cas d'incendie au sein de la centrale. Elle sera située à l'entrée sud de la zone.

Les données techniques relatives au parc photovoltaïque au sol sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

|   |  |
|---|--|
| <b>Surface clôturée</b>                     | 1,29 ha  |
| <b>Puissance installée</b>                  | 1,33 MWc   |
| <b>Nombre de panneaux</b>                   | 2 112 modules  |
| <b>Surface des panneaux photovoltaïques</b> | 5 903,6 m <sup>2</sup>   |
| <b>Structures porteuses</b>                 | 39 tables 2V24 et 10 tables 2V12   |
| <b>Accès au site</b>                        | 1 entrée existante depuis la route départementale RD2144 et 1 entrée existante |

|  |  |
|--|--|
|  | depuis la route départementale de Saint-Amand puis l'avenue Gérard Morel (zone d'activité) |
| <b>Pistes</b>  | 1 654 m <sup>2</sup><br>Entre 5 et 6 m de large  |
| <b>Clôture</b>   | 541 ml de clôture  |
| <b>Nombre de locaux techniques</b>                     | 1 poste de transformation  |
| <b>Surface au sol des locaux techniques et citerne</b> | 75,37 m <sup>2</sup>   |
| <b>Réserve souple incendie</b>                         | 1 réserve incendie de 60 m <sup>3</sup>  |

#### d. Traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain

En raison de l'identification de certains enjeux lors de l'état initial, des choix d'implantation portant sur la végétation, la clôture et les constructions situés en limite de terrain ont été réalisés et sont détaillés dans le paragraphe suivant.

##### 1. Végétation et aménagements en limite de terrain

La végétation déjà existante en périphérie du site sera maintenue. En effet, seront conservés :

- La zone de Chênaie-Charmaie au nord ;
- La zone de fourrés au nord.

Les habitats à enjeux identifiés par les bureaux d'études ont été pris en compte dans la définition des aménagements.

##### 2. Clôture périphérique

La centrale photovoltaïque disposera d'une clôture périphérique et de 2 portails qui seront installés afin de garantir la sécurité et les accès au site. La clôture sera constituée d'un grillage souple à mailles soudées avec des poteaux en bois et sa hauteur sera de 2 mètres. Le linéaire total des clôtures sera de 541 ml. Les portails seront identiques d'une largeur de 6m et d'une hauteur de 2 m.

##### 3. Locaux techniques

Un poste de transformation sera installé à côté du portail d'entrée au sud.

#### e. Matériaux et couleurs des constructions

Les matériaux caractéristiques utilisés pour les installations et constructions définies dans le présent projet architectural sont :

- o Panneaux photovoltaïques : Les panneaux sont équipés de cellules photovoltaïques de couleur foncée (bleu nuit, noir) ;
- o Structures : L'ossature métallique des structures est de teinte grise ;
- o Clôture et portail : Le portail et la clôture seront en acier galvanisé de teinte grise (matériau brut), les poteaux seront en bois ;
- o Poste de transformation/livraison : Les façades seront teintées en couleur « gris ardoise » RAL 7015 ;
- o Poste de transformation : Les façades seront teintées en couleur « gris ardoise » RAL 7015 ;
- o Local de stockage : Les façades seront teintées en couleur « gris ardoise » RAL 7015 ;

#### f. Traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer

En raison de l'identification de certains enjeux lors de l'état initial, des mesures sont prévues par le projet sur la préservation de certaines zones et le traitement des espaces libres :

- La conservation de la zone de Chênaie-Charmaie au nord ;
- La conservation des fourrés au nord ;
- La plantation d'une haie le long du chemin communal.



Figure 5 - Traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver

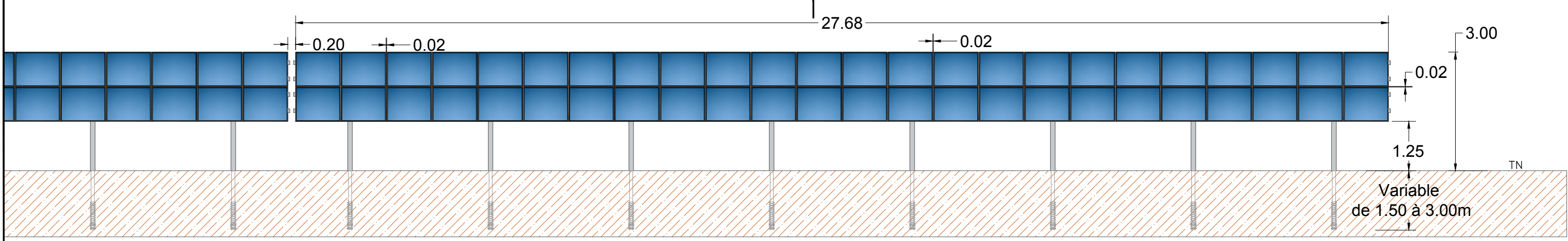
#### g. Organisation et aménagements des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement

Le site est desservi par une route départementale à l'est et d'un chemin communal à l'ouest. Des pistes périphériques internes seront aménagées sur les deux secteurs clôturés afin de pouvoir construire et exploiter la centrale. L'ensemble des accès seront renforcés en voiries lourdes pour accéder aux tables et aux postes de transformation.

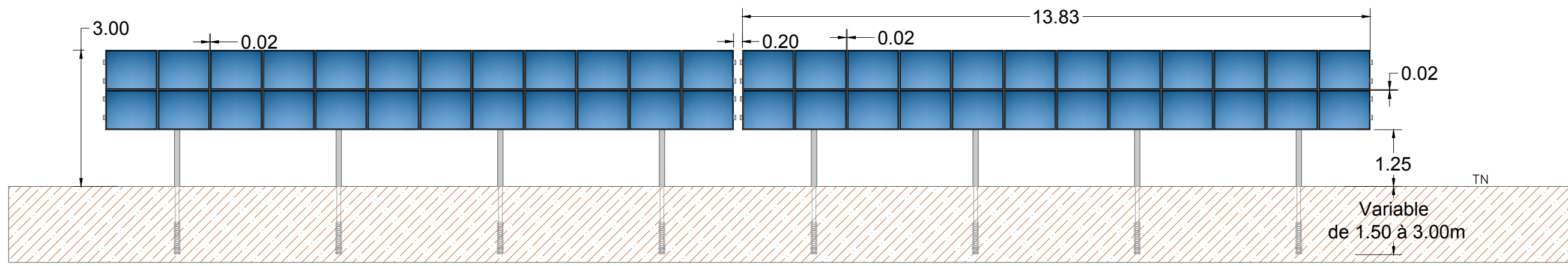
Un plan de circulation sur le site et ses accès sera mis en place de manière à limiter les impacts sur le site et la sécurité des personnels de chantier.

Pour assurer la défense contre l'incendie, une citerne souple de 60 m<sup>3</sup> d'eau sera prévue, accessible par l'entrée principale.

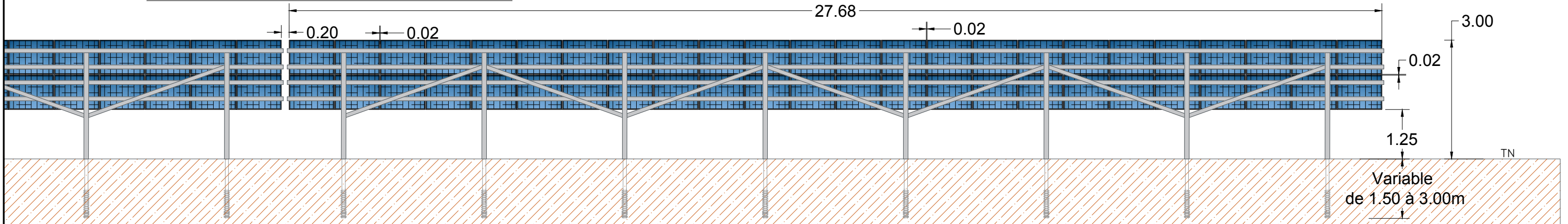
C. NOWATZKI - ARCHITECTE DPLG  
594 Chemin de Quarante  
34 770 MATHIEULHAY  
06.26.04.17.80  
Siret 40075327300970



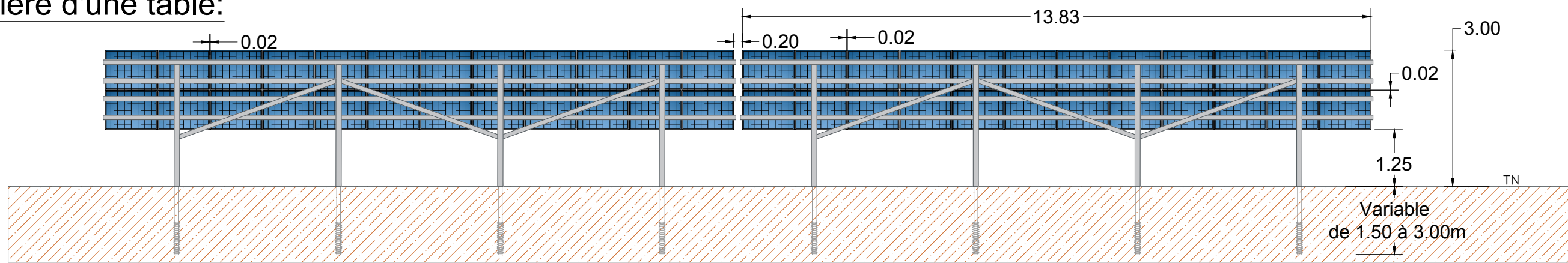
Vue de face d'une table:



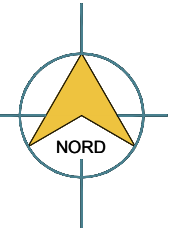
Vue de face d'une demi-table:



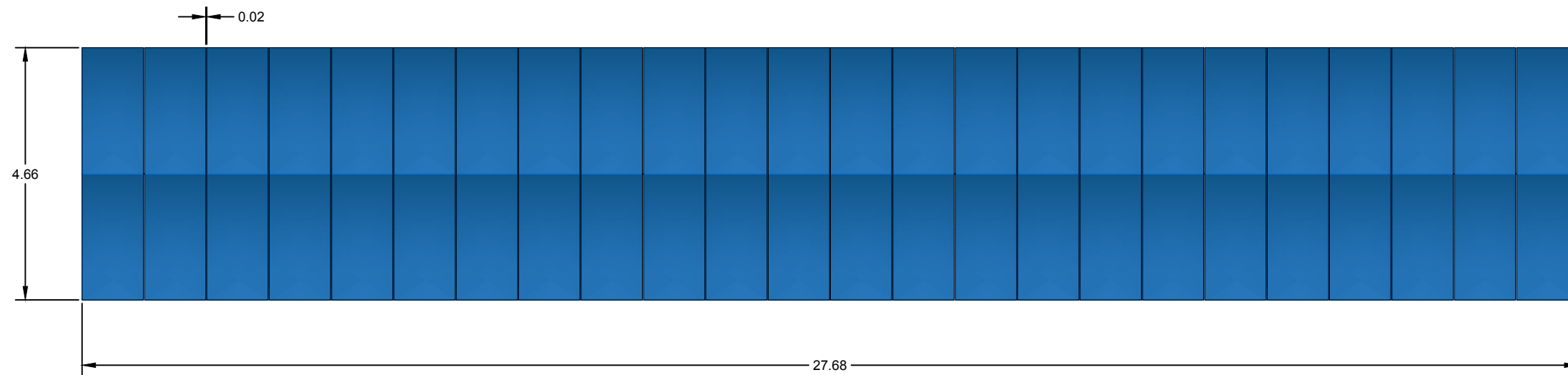
Vue arrière d'une table:



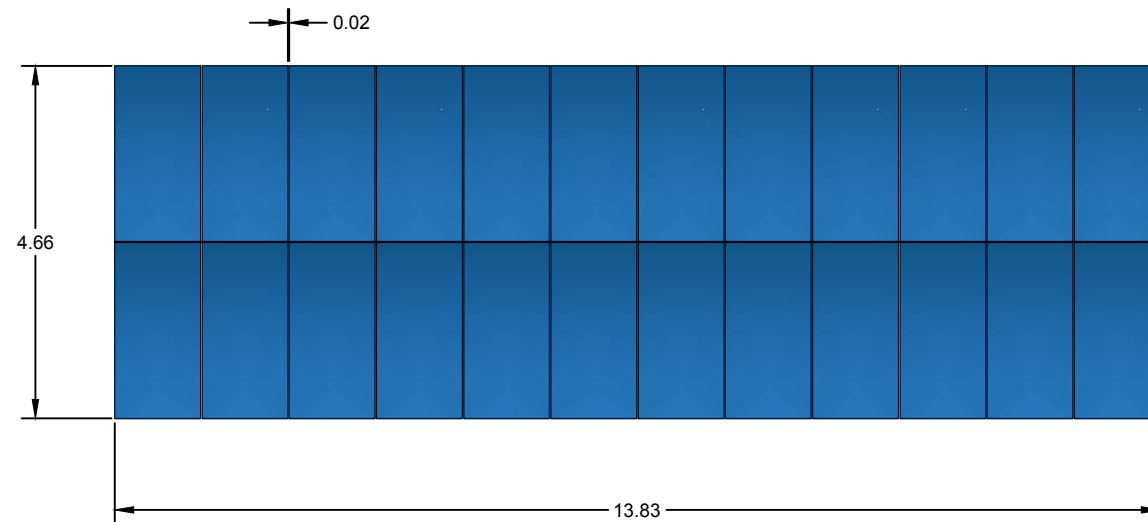
Vue arrière d'une demi-table:



Vue de dessus d'une table:



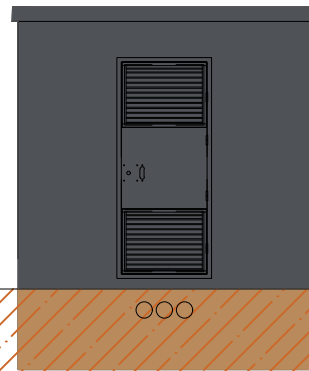
Vue de dessus d'une demi-table:



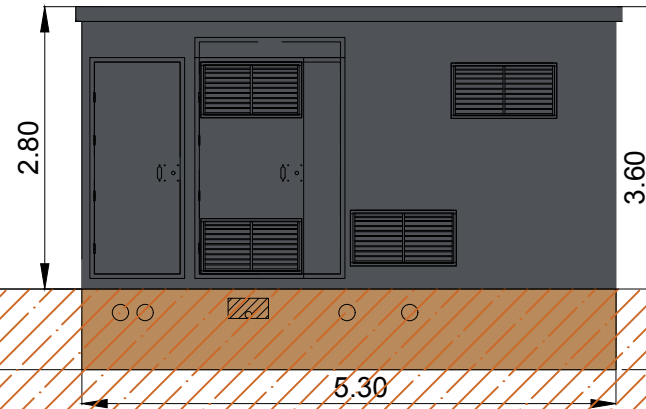
VUE DE DESSUS



FAÇADE DROITE



FAÇADE AVANT

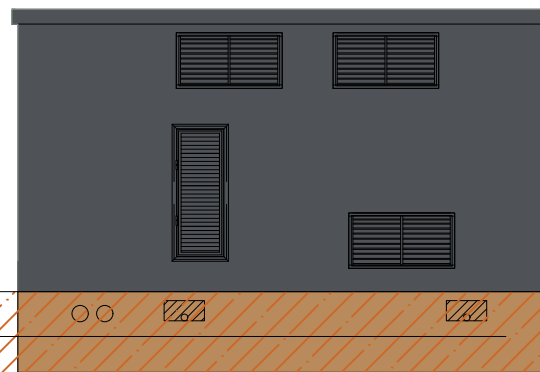


FAÇADE GAUCHE



TN

FAÇADE ARRIERE

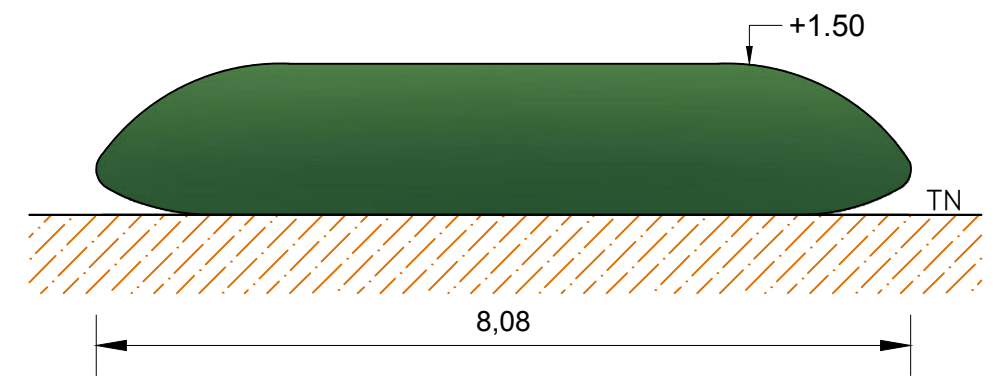
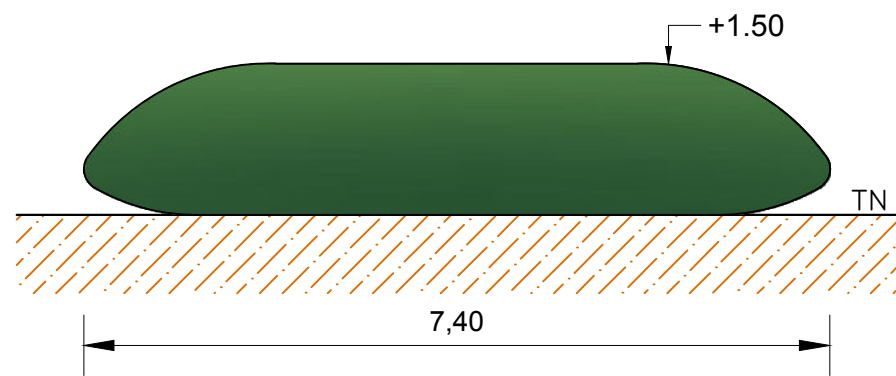
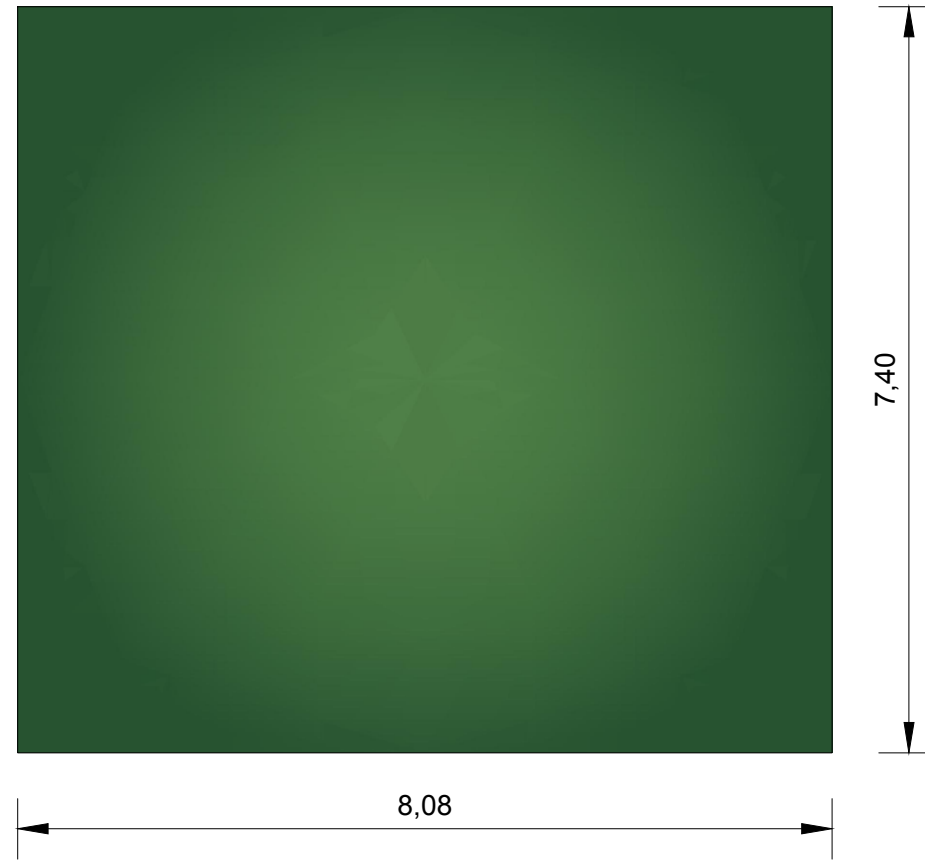
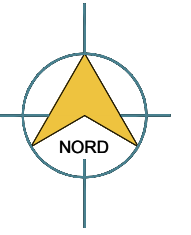


RAL GRIS ARDOISE 7015  
OU ÉQUIVALENT

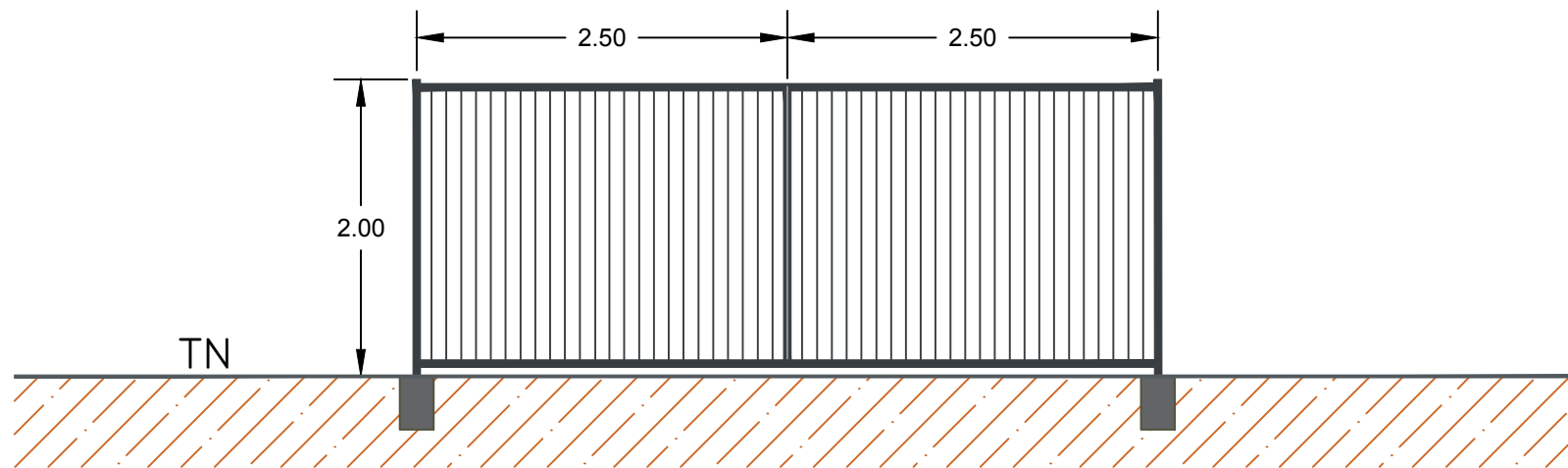


TN

Partie enterrée (où s'effectue le raccordement  
de la centrale au réseau public d'électricité)



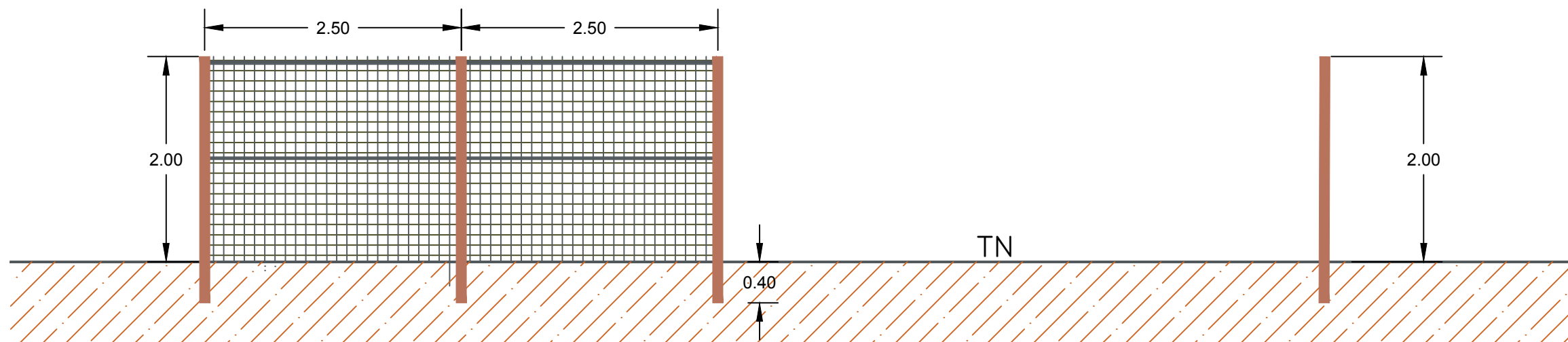
Vue de face des portails



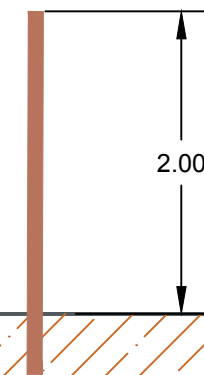
RAL de la clôture  
et des portails  
Gris Fer



Vue de face de la clôture grillagée (maille 10x10)  
et Poteaux bois



Vue de coupe de la clôture grillagée  
Poteaux bois



ETAT INITIAL



Point de prise de vue

ETAT SIMULE (sans haie)



ETAT SIMULE (avec haie)



ETAT INITIAL



Point de prise de vue

ETAT SIMULE (sans haie)



ETAT SIMULE (avec haie)

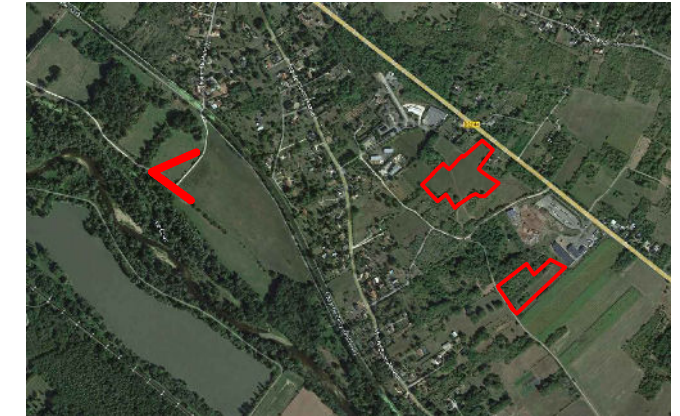





Point de prise de vue

ETAT INITIAL





 Point de prise de vue

ETAT INITIAL



Emprise Parc Sud